

Compte rendu de la séance du 7 avril 2023

Présents : Yann DUBUIS, Patrick GEFROY, Marie-Claire MORGANTI, Juliette LAFFONT, Jourdain LEYNAUD, David MARIJON, Alain MARTARESCHE, Guillaume PETIZON

Absent(s) et excusé(s): Emilie HALLAUER, William ISSERTINE, Séverine MOYERE, Amélie MOYON

Absent(s): Sylvain RODRIGUEZ

Excusé(s) et représenté(s) : Emilie HALLAUER représentée par Guillaume PETIZON, Amélie MOYON représentée par Juliette LAFFONT, Séverine MOYERE représentée par Marie-Claire MORGANTI,

Secrétaire de séance : Jourdain LEYNAUD

Approbation du compte rendu de la séance du 19 janvier 2023 : approuvé par l'ensemble du conseil

Dossiers soumis à délibération :

1 - Vote du compte de gestion 2022 et Vote du compte administratif 2022 du budget communal

Après les propos d'introduction de Monsieur le Maire, ce dernier cède la parole à Monsieur Patrick GEFROY, 1^{er} Adjoint, qui commente les différentes recettes et dépenses de l'exercice 2022 en section de fonctionnement et d'investissement.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2022 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L.2121-du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick GEFROY, président de séance, invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte administratif qui est approuvé à l'unanimité.

Fonctionnement : 180 520,34 € ; Investissement : 73 501,36 €

2 - Affectation du résultat 2022 pour le budget 2023

Lequel peut se résumer ainsi

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	180 520,34 € (dont 6475,86 € CCAS)
- Un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	180 520,34 €
- Un déficit d'investissement de :	28 807,34 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	22 903,83 €
Soit un excédent de financement de :	73 501,36 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	180 520,34 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	100 000,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	80 520,34 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	73 501,36 €
--	-------------

3 - Vote du Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal décide les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023

Investissement :

Dépenses : 317 713,35 € (dont RAR 22 903,83€)

Recettes : 340 617,18 €

Fonctionnement :

Dépenses : 490 587,90 €

Recettes : 490 587,90 €

4 - Vote du Taux des Taxes Communales :

A l'unanimité le Conseil décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,80 % ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,84 % ; taxe d'habitation : 9,34 %

5 -Acquisition de parcelles au village (B 1466 et une partie de la B 1495)

A l'unanimité le Conseil décide l'acquisition des parcelles citées en objet afin de mettre en œuvre un futur sentier piétonnier. Le prix est fixé à 1 € le m². Les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de la commune.

6 -Acquisition de la parcelle au village (B 1452) et don de la parcelle (B 437)

A l'unanimité le Conseil décide l'acquisition et le don des parcelles citées en objet afin de mettre en œuvre un futur sentier piétonnier. Le prix est fixé à 1 € le m². Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

7- Demande de Financements pour les travaux de voirie pour la création d'une zone 30 avec un plateau traversant au village

Coût estimatif de l'opération : **37 380 € HT** ces travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS.

Plan de financement : - Le Département : Atout Ruralité 40 % soit 14 952 € ; Amendes de police 40 % soit 14 952 € ; - Autofinancement : 20 % soit 7 476 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet ci-dessus.

8 - Demande de Financements pour les travaux de voirie sur différentes Voies Communales

Coût estimatif de l'opération : **45 260 € HT**

Plan de financement : *Rappel, le 19 janvier 2023 par la délibération DE 2023 03 une demande de financement a été demandé sur un estimatif de 31 000 € demande DETR/DSIL : 30 % soit 9 300 € et La Communauté de Communes : 10 % soit 3 100 €.* A cela il convient d'ajouter les demandes suivantes : - Le Département : Atout Ruralité 40 % soit 18 104 € ; - La Communauté de Communes : soit 5 700 € ; - Autofinancement : 9 056 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet ci-dessus.

9 - Demande de Financements pour les travaux d'aménagement des jardins familiaux et lieux de rencontre intergénérationnel

Coût estimatif de l'opération : **33 781,03 € HT**

Plan de financement :

- Le Département : Atout Ruralité 40 % soit 13 512 €

- La Communauté de Communes : 30 % soit 10 134 €

- Autofinancement : 30 % soit 10 135,03 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet ci-dessus.

10 - Nomination d'un élu à la Commission de Contrôle des listes électorales

Le maire demande parmi les conseillers municipaux un membre prêt à participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales pour veiller à la régularité des listes.

Le conseil DESIGNE Madame Marie- Claire MORGANTI.

11 - Création d'un Emploi en contrat aidé (contrat de droit privé) : service technique

Le Conseil Municipal décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes : Contenu du poste : entretien voirie, maintenance des bâtiments et des locaux ; Durée du contrat : 6 mois ; Durée hebdomadaire de travail : 28 heures ; Rémunération : SMIC horaire

12 - Soutien à destination des commerces dans les communes situées en Zone Rurale

L'unique commerce de la commune, demande le soutien de la municipalité pour monter un dossier d'aide auprès de La Région Auvergne Rhône-Alpes. Ce dispositif permet de prendre en compte l'aménagement des locaux et acquisition du matériel professionnel à hauteur de 50% des dépenses éligibles dans une limite de 20 000 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son soutien pour le commerce du Sandron.

13 - Adressage : dénomination d'une calade à Haut-Séгур

Le Conseil Municipal **par 7 voix pour et 4 abstentions** décide de nommer une portion de chemin à Haut-Séгур : La Croix.

Questions diverses :

- Aménagement de la zone sous la déviation du village la réalisation se fera avec Bivouac ; A l'étude le projet d'agrandissement de la salle polyvalente.

Le Maire, David MARIJON